



**LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT À SAINT-BARTHÉLEMY ET À SAINT-MARTIN**

Secrétariat général  
DIECCTE

**Arrêté n° 2017 / 163 / PREF / SG / DIECCTE du 05 JUIL. 2017**

Modifiant l'article 2 de l'arrêté 2016/125 du 29 août 2016  
Relatif à la création et à la désignation des membres  
du comité de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles  
- CEFOP -

**LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT DANS LES COLLECTIVITÉS  
DE SAINT-BARTHÉLEMY ET DE SAINT-MARTIN**

**OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE  
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR**

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et l'action des services de l'État ;

VU le décret 2009-906 du 24 juillet 2009 relatif aux pouvoirs du représentant de l'État, à l'organisation et à l'action des services de l'État à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ;

VU le décret en date du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jacques BILLANT en qualité de préfet de la région Guadeloupe, préfet de la Guadeloupe et représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu le décret du 21 mai 2015 portant nomination de Madame Anne LAUBIES en qualité de préfète déléguée auprès du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU l'arrêté 2015-199 du 30 octobre 2015 du préfet de région portant délégation de signature à Madame la préfète déléguée du représentant de l'État dans les collectivités de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

VU le décret du 19 juillet 2016 portant nomination de Monsieur Thierry MAHLER en qualité de secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin ;

Vu l'arrêté préfectoral SG/MCI du 29 août 2016 portant délégation de signature à Monsieur Thierry MAHLER ;

Vu la délibération du conseil territorial de la Collectivité de Saint-Martin n° CT 04-13-2017 en date du 15 juin 2017.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et du directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE).

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 - désignation des représentants de la collectivité d'outre-mer de Saint-Martin

Titulaires :	Suppléants :
Madame Annick PETRUS	Madame Pascale ALIX-LABORDE
Madame Valérie DAMASEAU	Madame Maud ASCENT-GIBS
Monsieur Jean-Sébastien HAMLET	Monsieur Raj CHARBHE
Monsieur Alex PIERRE	Monsieur Ambroise LAKE
Madame Marthe JANUARY OGOUNDELE-TESSI	Madame Yolande SYLVESTRE
Monsieur Jean-Raymond BENJAMIN	Monsieur Yawo NYUIADZI

### ARTICLE 2

Les autres dispositions de l'arrêté restent inchangées.

### ARTICLE 3

Le secrétaire général de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin et le directeur des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Guadeloupe sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin.

Pour le représentant de l'État et par délégation,  
La préfète déléguée,



Anne LAUBIES